



L'implication des femmes seniors dans l'aide à un proche

Dans le cadre du rapport du Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sur *Les Femmes seniors dans l'emploi* (2019), le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) a étudié le rôle joué par les femmes seniors dans l'aide à un proche à partir de l'enquête Handicap-Santé auprès des aidants de l'entourage (HSA) de la Drees réalisée en 2008. Nous résumons ici les principaux enseignements de cette contribution.

Génération pivot, les femmes de 55 à 64 ans sont sollicitées par leurs parents et leurs enfants

Au regard de la charge que peut faire peser l'aide régulière à un proche, les femmes âgées de 55 à 64 ans cristallisent un certain nombre d'enjeux et méritent une attention particulière. Cette population est tout d'abord plus fréquemment confrontée au besoin d'aide d'un proche. Dite « génération pivot », ces femmes sont davantage susceptibles au regard de leur âge d'avoir un parent en situation de perte d'autonomie, tout en étant potentiellement sollicitées par leurs enfants (aide financière, aide pour la garde des petits-enfants). Elles se situent à ce titre fréquemment au cœur des solidarités familiales. Compte tenu de l'augmentation significative du taux

d'emploi des femmes de cette classe d'âge, l'aide à un proche s'articule également pour beaucoup d'entre elles, et pour une proportion sans doute amenée à augmenter, avec l'exercice d'une activité professionnelle.

On estime à partir de l'enquête HSA (Drees, 2008) à 1,1 million le nombre de femmes aidantes âgées de 55 à 64 ans. Cette sous-population apparaît comme la plus fréquemment impliquée dans l'aide à un proche alors même que deux éléments conduisent vraisemblablement à minorer dans les statistiques la proportion de femmes impliquées dans l'aide à un proche. Tout d'abord, les femmes sont moins souvent en couple que les hommes à partir de 40 ans et l'écart se creuse de manière significative avec l'avancée en âge. Les hommes ont donc une plus grande probabilité d'être exposés au besoin d'aide d'un partenaire. A cela peut éventuellement s'ajouter des différences entre femmes et hommes sur la manière de percevoir et d'identifier un proche comme aidant : à restrictions d'activité et aides identiques, les hommes pourraient par exemple moins fréquemment déclarer leur conjoint comme aidant, ce qui conduirait à sous-estimer le nombre de femmes aidantes dans la population. On touche ici à la difficulté inhérente à l'identification des proches aidants, qui implique d'isoler au sein de l'organisation du ménage (partage des tâches domes-

tiques en particulier) ce qui relève d'une aide directement imputable à une restriction d'activité de l'un des membres du couple : déclare-t-on de la même manière l'aide que l'on reçoit d'un conjoint dans la réalisation des tâches domestiques quand celui-ci les auraient réalisées dans tous les cas ? Sans doute pas, et on peut faire l'hypothèse que l'inégal partage des tâches domestiques au sein du couple, davantage portées par les femmes en moyenne, conduit sans doute à rendre plus invisible l'aide de ces dernières.

À la différence des hommes, qui sont moins souvent aidants lorsqu'ils exercent une activité professionnelle ou qu'ils sont caractérisés par un niveau d'instruction élevé, l'implication des femmes âgées de 55 à 64 ans est en moyenne identique quels que soient le niveau d'éducation et la position vis-à-vis du marché du travail. Ce résultat pourrait traduire une plus faible latitude des femmes dans le choix de s'impliquer ou non dans l'aide à un proche.

On observe au sein de cette sous-population, comme pour l'ensemble des aidants, une grande diversité de profil. La population des aidantes âgées de 55 à 64 ans est tout d'abord extrêmement diverse au regard du lien avec la personne aidée : 15 % d'entre elles aident un conjoint, 38 % un parent, 19 % un enfant, 8 % un frère ou une sœur et 20 % une autre

Roméo Fontaine
Chargé de
recherche, Institut
national d'études
démographiques
(Ined)

quasi-totalité des conjoints réside au domicile du senior, c'est le cas d'un peu plus d'un aidant sur six parmi les enfants, soit 16 % (tableau 1). Cette proportion est du même ordre parmi les autres aidants de la famille.

Les aidants familiaux autres que les conjoints et les enfants (12 % de l'ensemble des aidants) sont dans un tiers des cas un gendre, une belle-fille ou un beau-parent ; dans un cas sur cinq, un petit-enfant du senior ; dans un cas sur cinq, un frère ou une sœur ; sinon un autre membre de la famille (neveu, nièce, cousin, parent).

Les aidants hors du cercle familial sont enfin, dans près de deux cas sur trois, un ou une amie du senior (d'un âge souvent proche du senior), ou sinon un autre membre de l'entourage (bénévole, voisin...). Il s'agit

beaucoup plus rarement d'un pensionnaire, sous-locataire sans lien de parenté (3 % des aidants hors famille, soit 0,2 % du total des aidants).

La catégorie « proches aidants » ne constitue donc pas un tout homogène, en termes d'âge en particulier, et les questions qui se posent aux politiques publiques ne sont pas les mêmes. Pour les aidants de la même génération que la personne aidée (conjoints, mais aussi frères et sœurs, amis...), qui ont 73 ans en moyenne, l'impact de l'aide sur leur santé, ou les difficultés de poursuivre le soutien à domicile lorsque l'aidant lui-même devient plus fragile, sont une préoccupation majeure. Pour les aidants de la génération suivante (enfants, beaux-enfants, nièces et neveux...), qui ont

personne (membre de la famille, ami, voisin...). Dans 70 % des cas, l'aide concerne une personne non cohabitante.

L'aide apportée prend différentes formes : aide dans la réalisation de tâches domestiques, soins personnels, tâches de nature administrative, soutien à la prise en charge sanitaire et médicosociale, mais également soutien moral, surveillance de jour et/ou de nuit, en particulier lorsque la personne aidée souffre de limitations fonctionnelles cognitives. Ces besoins de surveillance sont fréquemment décrits comme sous-estimés dans les aides publiques et constituent une charge parfois considérable et extrêmement contraignante pour les proches aidants.

Les degrés d'implication dans l'aide sont également très variables : lorsque l'aide est apportée à une personne non cohabitante, elle est quotidienne dans 25 % des cas, hebdomadaire dans 50 % des cas et moins fréquente dans 25 % des cas. Près de deux aidantes sur dix interviennent plus de vingt et une heures par semaine, contre « seulement » un sur dix dans la population des hommes.

Un isolement et une qualité de vie impactée négativement

L'enquête HSA montre que l'aide apportée peut impacter de manière

significative la qualité de vie des proches aidants. Les femmes aidantes âgées de 55 à 64 ans sont 19 % à déclarer ne pas pouvoir compter sur d'autres personnes pour aider en cas d'indisponibilité, limitant ainsi les possibilités de répit. Le sentiment d'être seul pour répondre aux besoins de la personne aidée est exprimé par 35 % des femmes aidantes âgées de 55 à 64 ans, contre 22 % au sein de la population des hommes aidants de la même classe d'âge. Les implications négatives de l'aide sur la qualité de vie des aidants sont également davantage ressenties par les femmes que par les hommes de cette classe d'âge au regard du sentiment de ne pas avoir assez de temps pour soi ou pour les autres membres de la famille, de l'impression que l'aide amène à faire des sacrifices ou affecte l'état de santé de l'aidant. Pour chacun de ces aspects, les femmes se déclarent concernées environ deux fois plus souvent que les hommes.

Ces différences significatives entre femmes et hommes ne concernent pas uniquement la tranche d'âge des 55-64 ans. Elles se retrouvent sur l'ensemble de la population des aidants mais dans des proportions légèrement plus faibles. Elles subsistent par ailleurs, même après prise en compte des différences entre femmes et hommes au regard du niveau d'instruction, du lien avec

la personne aidée et de l'intensité de l'aide.

Pour une partie des proches aidants, l'aide a des répercussions sur la vie professionnelle. Pour certains, cela peut conduire à une sortie du marché du travail. Sans retrait du marché du travail, l'activité d'aidant peut nécessiter de la part du proche aidant un aménagement de son activité professionnelle. Chez les aidantes âgées de 55 à 64 ans en emploi, 12 % déclarent avoir procédé à des aménagements de leur activité professionnelle (contre 8 % chez les hommes de la même classe d'âge). De manière moins visible, l'activité d'aidant se traduit pour certaines aidantes (4 %) par des renoncements à des évolutions professionnelles.

La charge associée à l'aide s'accompagne également pour certains aidants ou certaines aidantes d'une dégradation de l'état de santé. L'ensemble des résultats indique que les femmes aidant un enfant ayant un problème de santé ou un handicap sont les plus exposées aux coûts indirects de l'aide informelle. 📌

Pour aller plus loin : http://www.hcfea.fr/IMG/pdf/rapport_femmes_seniors_chapitre_2_aidantes_vf-3.pdf

tableau 1

Répartition des aidants selon leur lien avec le senior et leur statut de cohabitation (2015)

	Conjoint	Enfant	Autres aidants de la famille du senior	Autres aidants hors famille	Ensemble
Ensemble	1 060 300	2 072 700	465 500	285 300	3 883 900
Non-cohabitante	1,0 %	84,5 %	80,9 %	94,9 %	62,0 %
Cohabitante	99,0 %	15,5 %	19,1 %	5,1 %	38,0 %

Lecture : en 2015, plus d'un million d'aidants sont des conjoints, dont 99 % cohabitent avec le senior aidé.
 Champ : proches aidants de seniors vivant à domicile, âgés de 18 ans ou plus, résidant en France métropolitaine.
 Source : enquête Capacités, aides et ressources des seniors en ménages volet aidant (Care-M) 2015, Drees.